



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL – CHALLENGE 110 CM - 2026

Le challenge a pour objectif de récompenser les paires cavaliers/monture qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans les **épreuves 110 cm identifiées dans l'avant-programme** organisées lors des concours C3 repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Participation :

- Le challenge 110 cm C3 est ouvert à tout cavalier détenteur d'une **licence 03, 08 ou 16**, de choix **GEPL ou ORV**, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant **toute monture immatriculée** à la FRBSE.
- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
- Une même paire cavalier/monture peut être reprise dans 2 challenges C3 de hauteurs joutantes. Un même cavalier peut participer à 3 challenges différents de hauteurs joutantes.
- La paire cavalier/monture doit participer à **minimum 8 épreuves** 110 cm C3.
- La paire cavalier/monture est exclue du challenge si elle valablement reprise dans un challenge d'une hauteur supérieure à 120 cm
- La paire cavalier/monture est exclue du challenge si elle participe lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 130 cm (hors épreuves d'âge (scolaires et juniors))

Epreuves :

- Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
- Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour les challenges ou non.

Répartition des points :

- Les points sont attribués au cavalier (de la façon suivante : **1^{er}=100, 2^{ème}= 95, 3^{ème}= 91, 4^{ème}=88, 5^{ème}=86, 6^{ème}=85, 7^{ème}=84 ... 95^{ème} et suivants = 1, Eliminés ou Abandons = 0**)
- **Le résultat final du challenge sera calculé en additionnant les points des 10 meilleures épreuves du cavalier. Au-delà de 10 épreuves, le cavalier recevra 1 point de participation par épreuve.**
- La paire cavalier/monture ayant remporté le plus grand nombre de points remporte le challenge.
- **Remarque :** en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans les 10 meilleures épreuves retenues pour le challenge est classé avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

Prix :

- La liste des gains remis en cours de saison est publiée annuellement sur le site du GEPL – rubrique « Discipline – L'obstacle - Tarifs »
- En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les **15 premiers cavaliers classés** du challenge sont récompensés.